

11, rue du Château
L-6922-BERG
Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 - 211
mail: secretariat@betzdorf.lu



(N° dossier : 3/20/0302)

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, N°: 3/20/0302 du 3 juin 2022, l'ASBL YOLANDE est autorisée à modifier l'installation de production de froid à Betzdorf, 3 rue de Wecker.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis à vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Berg, le 10 juin 2022.
Le bourgmestre,

Le secrétaire communal f.f.,